TRAITEMENT D'UN POSTULAT

POSTULAT

Forme de l'initiative
Demande écrite

Soutien nécessaire
Majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
Rapport

Résultat possible
Débat au Conseil et vote

MOTION

Forme de l'initiative
proposition rédigée
en termes généraux

Soutien nécessaire
majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
projet de décision/étude
ou contre-projet

Résultat possible
débat au Conseil et vote

PROJET DE RÈGLEMENT /DÉCISION

Forme de l'initiative
Proposition entièrement rédigée

Soutien nécessaire
Majorité du Conseil

Réponse de la Municipalité
Projet de règlement

Résultat possible
Débat au Conseil et vote

INTERPELLATION

Forme de l'initiative
Demande écrite

Soutien nécessaire
5 membres au minimum

Réponse de la Municipalité
Réponse orale

Résultat possible
Résolution

QUESTION/SIMPLE VŒU

Forme de l'initiative
Exprimé oralement

Soutien nécessaire
Aucun

Réponse de la Municipalité
Réponse orale

Résultat possible
Aucun

RECEVABILITÉ

Remise du postulat par écrit à la présidente ou au président du Conseil

Le postulat est porté à l'ordre du jour.

Le Conseil examine cette proposition : est-elle recevable ?

OUI

LE CONSEIL VOTE

Examen sur l'opportunité : l'objet du postulat est-il pris en considération par le Conseil communal ?

PRISE EN CONSIDÉRATION

OUI — *Renvoi immédiat à la Municipalité*

PAS IMMÉDIATEMENT — *renvoi à une commission pour étude*

NON

Étude du postulat par une commission

Établissement d'un rapport sur la prise en considération

LE CONSEIL VOTE

Le Conseil prend une décision : prend-il le postulat en considération ?

Le postulat est soumis à la Municipalité — OUI

NON — *Le postulat est classé*

TRAITEMENT

LA MUNICIPALITÉ ANALYSE

La Municipalité rédige un rapport sur le postulat, elle peut l'accompagner d'un projet de décision art. 33 al. 4 let. a

La Municipalité rend un rapport sur l'irrecevabilité art. 33 al. 6

Une commission est nommée ; elle étudie le projet de la Municipalité et rédige un rapport à l'attention du Conseil.

DÉBAT ET VOTE

canton de vaud

Direction des affaires communales et droits politiques

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

Juillet 2021